



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2011**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. BARBE, PALOUMET, CAZALERE, ARTAXET, LASSERRE-BISCONTE, SANCHEZ, LAVIE, MONTAUT, VOTIE, BOURROUILH, LAPUYADE, MEILHON, ESTREM, Mmes MIRASSOU, PUYO

**Absents :** M. SALANAVE-PEHE, Mme ARRIEUX

**PREALABLE :**

**Compte rendu de la séance du 28 avril 2011 :** en l'absence d'observations, il est réputé approuvé.

**Informations des décisions prises en application des articles L 5 211-9, L 2 122-21 à L 2 122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil est informé qu'en vertu des délégations de pouvoir dont il bénéficie et sur proposition de la commission d'examen des offres, le Président a procédé à l'attribution du marché concernant la fourniture d'un podium modulable par la société MEFRAN pour un montant de **20 361,90 € TTC**

**I : PERSONNEL: rapporteur M. PALOUMET**

**a) Modification du tableau des effectifs**

Suite à promotion interne d'un agent, le tableau des emplois est modifié. Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est transformé en poste d'agent de maîtrise.

**b) Règlement intérieur**

Le Comité Technique Intercommunal qui siège auprès du CDG 64 a validé un modèle de règlement intérieur pour les collectivités de moins de 50 employés. Ce document rappelle les règles relatives à la gestion du personnel, à l'organisation du travail (consignes de travail, visites médicales, ports des équipements de protection....) et les règles de discipline. Il précise les mesures à prendre face à certains risques.

Au vu de l'intérêt de ce document, il est adopté par le comité syndical.

**II : FINANCES : rapporteur le Président**

Il est fait part des remerciements adressés par Mme DUMONT concernant le soutien alloué au stage de musique instrumentale qui doit se dérouler courant août à Monein.

Le vin d'honneur de fin de stage sera offert par le syndicat.

**a) 2<sup>ème</sup> répartition de subventions**

Sur proposition de la commission, la 2<sup>ème</sup> répartition de subventions dont le montant s'élève à **48 729,15 €** est validée.

### **b) Décision modificative n°1**

La décision modificative n°1 est adoptée.

### **c) Village médical : retenue de garantie**

Conformément aux dispositions réglementaires applicables en la matière, la Communauté de Communes de Monein a récupéré dans le cadre de l'opération de construction du village médical une retenue de garantie. Cette somme a été affectée au financement de l'intervention d'une entreprise extérieure qui a permis de mettre fin aux malfaçons persistantes au sein du centre médical.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SIVOM se substitue à la Communauté de Communes de Monein dans l'exercice de cette compétence.

Il est donc décidé de rembourser à l'entreprise défailtante le montant résiduel de la retenue de garantie c'est-à-dire déduction faite des frais générés par la réparation des malfaçons.

## **III : CULTURE : rapporteur Mme MIRASSOU**

### **a) Programmation culturelle 2011-2012 :**

La proposition de programmation culturelle 2011-2012 qui couvre la période octobre 2011 à mai 2012 telle qu'actée par la 2<sup>ème</sup> commission est approuvée.

10 dates sont proposées et seront réparties dans 7 des communes membres à savoir Monein, Tarsacq, Parbayse, Cardesse, Lucq de Béarn, Lahourcade et Cuqueron.

Les spectacles portent dans les domaines de la musique classique, du théâtre, du one man show, de l'humour, du chant et du jeune public.

L'accent sera mis sur la communication.

Il est également décidé de prendre en charge le coût des transports concernant la venue des scolaires des diverses écoles du territoire à la Salle du Temps Libre pour les spectacles « Cache Lune » (mois de février : primaires : Abos/Tarsacq, Parbayse, Lucq de Béarn, Monein, Cardesse, Castet) et « Dans ma Cuisine » (janvier : maternelles : Abos, Lucq de Béarn, Monein) : coût des transports estimé à 1000 €.

### **b) Régie culture : tarif pour les scolaires**

Il est décidé d'étendre le tarif de 3 € appliqué aux centres aérés et aux collégiens aux élèves des écoles maternelles et primaires pour les séances scolaires.

### **c) Demandes de subventions :**

Des demandes de subventions seront déposées respectivement auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

## **IV: ACTIONS SOCIALES : rapporteur Mme MIRASSOU**

### **a) Participation au financement du service intercommunal de portage de repas**

Conformément aux statuts du syndicat et au vu de la vocation intercommunale du service de portage de repas géré par le C.C.A.S de Monein, il est décidé de prendre en charge le besoin de financement dudit service. Une convention fixant les modalités d'intervention de la collectivité en la matière sera signée entre le SIVOM et le CCAS.

### **b) Mise à disposition de locaux**

Il est décidé de mettre à disposition du C.C.A.S, gestionnaire du S.S.I.A.D, un local dans lequel sera hébergé le S.S.I.A.D aux conditions suivantes :

- Durée d'occupation : du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2013,
- Montant du loyer : 412,94 € TTC.

## **V: EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ : rapporteur Le Président**

### **a) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Syndicat Intercommunal de Monein a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à la fusion des Communautés de Communes de Lacq et de Monein. Il permet l'exercice à l'échelle des 9 communes composant le SIVOM de compétences à vocation intercommunale.

L'ensemble des collectivités du Département ont été destinataires du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I) élaboré par le Préfet des Pyrénées Atlantiques conformément aux dispositions de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce schéma formule notamment la proposition de fusion en 2013 de la Communauté de Communes de Lacq avec celle du Canton d'Orthez et la Commune isolée de Bellocq. Le conseil de communauté de communes de Lacq donnera son avis sur l'ensemble des évolutions proposées le mardi 12 juillet 2011.

En ce qui concerne le SIVOM, il sera impacté par la redéfinition du périmètre des actuelles intercommunalités et par de nouvelles éventuelles prises de compétences par la Communauté de Communes de Lacq. Le schéma n'indique pas d'échéances concernant l'évolution des syndicats.

En tout état de cause, ces dernières nécessiteront un important travail de concertation entre les conseils municipaux des communes membres et le conseil de la communauté de Communes de Lacq concernant les modalités d'exercice des compétences actuellement détenues par le SIVOM.

L'avis du comité syndical est requis sur les modifications proposées par le Préfet. En l'état actuel des réflexions engagées et au vu des statuts du syndicat, le comité souhaite une dissolution du syndicat d'ici le 31 décembre 2013.

## **VI: QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Acquisition de l'estrade**

Il est fait part de la demande de la Mairie de Cardesse qui se propose de récupérer l'ancienne estrade, propriété du Syndicat.

Il est ici également précisé qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général, au vu de la vocation culturelle que présente l'achat d'une estrade.

### **b) Opération Cin'Etoiles.**

Il est décidé de prendre en charge les frais liés à l'organisation de l'opération cin'Etoiles sur la commune de Lucq de Béarn

### **c) Compétence culture**

Les communes qui ne l'ont pas déjà fait sont invitées à délibérer sur la modification des statuts du SIVOM en matière culturelle.

### **d) Vidéoprojecteur**

Au vu des demandes recensées, il est proposé d'acquérir un vidéoprojecteur qui pourra être mis à disposition des différentes communes.

## **VII: DATE A RETENIR**

- **Concert de Musique Classique à Cardesse : vendredi 22 juillet 2011 à 21h00**